



**DÉLIBÉRATION N°2019-05-03-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

Séance du 3 mai 2019

**POINT 5 : APPROBATION DE LA CHARTE DE SIGNATURE COMMUNE DES
PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université de Nantes ;
- VU** l'avis de la commission de la recherche du 18 mars 2019.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 32 voix pour la charte de signature commune des publications scientifiques de la Nouvelle Université de Nantes, telle qu'annexée.

À Nantes, le 3 mai 2019

Le Président de l'Université de
Nantes

Olivier LABOUX

Pour le Président et par délégation
La Première Vice-Présidente

Carine BERNAULT

Objet : Charte de signature commune des publications scientifiques

Date : 21 mars 2019

1. Préambule

L'identification de l'affiliation institutionnelle d'une publication constitue un enjeu majeur pour les établissements tutelles des unités de recherche, avec des impacts en termes de rayonnement international et d'attractivité. C'est également le principal critère utilisé dans les classements internationaux.

Cette charte de signature commune de publications vise à fixer les règles et à communiquer les principales consignes à suivre pour que la structure de recherche, **NomUniv** et les autres tutelles soient correctement repérées et recensées dans les bases de données internationales.

Elle s'appuie sur les pratiques internationales, le fonctionnement des bases bibliométriques reconnues¹, les recommandations nationales, en particulier celles de l'OST et la Charte AVIESAN signée par la CPU et les principaux organismes de recherche.

2. Domaine d'application

Cette charte s'applique à tous les personnels² participant à la production scientifique de **NomUniv** et obéissant à au moins une des conditions suivantes :

- personnel employé par un établissement fondateur de **NomUniv**, qu'il effectue ses recherches dans une structure de recherche de **NomUniv** (listées en annexe 2) ou qu'il soit accueilli dans une autre structure ;
- personnel exerçant en tant que chercheur ou chercheur associé³ au sein d'une structure de recherche de **NomUniv** et employé par un établissement ou organisme qui n'est pas fondateur de **NomUniv**.

3. Principes généraux

3.1. Tutelles mentionnées

Le principe de la charte repose sur la mention dans la signature des seules tutelles ESR et établissements de santé publique des co-auteurs de la publication, ainsi que des organismes de recherche EPST tutelles de(s) structure(s) de recherche.

La liste complète des structures de recherche concernées est annexée à la présente charte.

3.2. Mode monoligne

Les bases bibliométriques reconnues permettent l'identification de plusieurs tutelles d'une structure de recherche au sein d'une même ligne d'affiliation. De ce fait, le modèle monoligne constitue la règle pour toute publication de **NomUniv** (une ligne par unité de recherche).

Quatre exceptions autorisent si nécessaire le passage en mode multilignes:

- personnel employé par un établissement ou organisme non tutelle de la structure mais exerçant au sein de cette structure en tant que chercheur associé⁴.
- personnel employé par l'un des fondateurs de **NomUniv** mais associé à une structure de recherche dont aucun fondateur n'est tutelle⁵.
- personnel de structures de recherche de **NomUniv** multi-sites employé par une tutelle ne relevant pas du site de Nantes⁶.
- contraintes éditoriales.

¹ Clarivate Analytics-Web of Science, Elsevier-Scopus

² Enseignant.e.s-chercheur.e.s, chercheur.e.s, doctorant.e.s, post-doc, etc. Cette signature peut figurer dans le règlement intérieur des structures de recherche.

³ Le nom de l'établissement peut être ajouté avec les tutelles de l'unité, sur la même ligne (l'établissement employeur apparaît alors en 1^{er}). En l'absence d'accord avec cet établissement, le mode multilignes est privilégié : d'une part, l'établissement employeur avec le laboratoire principal de rattachement du chercheur associé et les autres éléments de signature définis dans sa propre charte, et d'autre part, l'unité de recherche et ses tutelles selon les règles définies par cette charte.

⁴ Uniquement si l'établissement employeur du chercheur associé auteur n'accepte pas de figurer en mode monoligne avec le(s) tutelle(s) de la structure de recherche **NomUniv**.

⁵ Uniquement si le modèle de signature du laboratoire d'accueil ne permet pas l'ajout en mode monoligne de l'employeur **NomUniv**.

⁶ Applicable uniquement si une tutelle de la structure ne faisant pas partie du site de Nantes n'accepte pas le mode monoligne préconisé par cette charte.

3.3. Eléments constitutifs de la signature unique

- **Intitulés :**
 - **NomUniv** est l'intitulé normalisé unique à employer pour désigner la tutelle de la nouvelle université à Nantes. Tout autre intitulé est proscrit ;
 - Les intitulés exacts des fondateurs de **NomUniv** et des autres établissements co-tutelles des structures de recherche concernées sont décrits en annexe 1.
 - L'intitulé de la structure de recherche, défini en concertation avec les directions d'unités, doit être exactement celui décrit en annexe 2 de cette charte. Il doit rester uniforme pour toutes les publications de la structure.
- **Ordre de mention : structure hiérarchique descendante**
 - Mention de la/des tutelle(s) puis de la structure de recherche, sauf contraintes éditoriales imposant l'ordre ascendant.
 - Université/Ecole en 1^{er} (ordre défini en fonction du premier auteur), CHU Nantes en 2^e (le cas échéant en fonction de co-auteurs dans les laboratoires de recherche mais 1^{er} pour les structures de recherche clinique), autres EPSCP, puis les EPST en dernier⁷, ces derniers ne délivrant pas de diplôme et n'entrant pas dans les classements internationaux.
 - Pour la signature des articles incluant un auteur personnel hospitalier ou hospitalo-universitaire rattaché au CHU de Nantes et employé ou hébergé dans l'une des structures de recherche de **NomUniv**, les deux noms « **NomUniv** » et « CHU Nantes » sont mentionnés dans cet ordre.

NB : seuls deux niveaux d'information sont donnés : celui de la/des tutelle(s) et celui de la structure de recherche. Les autres structures (pôles, composantes, départements, services, équipes, unité fonctionnelle) ne doivent pas apparaître.
- **Adresse postale :** trois possibilités sont offertes en fonction du lieu géographique où s'effectuent les travaux publiés: « F-44000 Nantes, France » ; « F-44600 Saint-Nazaire, France » ; « F-85000 La Roche sur Yon, France » (sans BP ni cedex).
- **Les programmes ou structures de financement** des travaux de recherche⁸ ne figurent pas dans la signature. Ils sont mentionnés dans les remerciements (avec l'identifiant du projet concerné). De même, les structures fédératives et les instituts hospitaliers sont mentionnés dans les remerciements, sauf dans le cas particulier où un personnel de la structure est co-auteur de la publication. Le cas échéant, la charte s'applique comme pour les unités de recherche (conformément à l'annexe 3).
- **Séparateurs :** les différentes informations présentes dans la signature doivent être séparées par des virgules. Aucun autre caractère ne doit être utilisé.

Modèle de signature unique des publications

La signature se décline selon le modèle générique monoligne suivant :

Prénom Nom ¹

1. { **Nom Univ**^a, [Centrale Nantes^b], [CHU Nantes^c]}^f, [Autres EPSCP^d], [CNRS^b], [Inserm^b], [Autres EPST^b], [intitulé de l'unité], [F-CodePostal Ville^e], France

^a mention obligatoire sur toutes les publications issues de toutes les structures de recherche de **NomUniv**.

^b en cas de cotutelle uniquement, mention obligatoire des fondateurs et des EPST concernés.

^c le cas échéant, en cas de co-auteurs appartenant au CHU de Nantes.

^d autres tutelles des structures de recherche: universités d'autre site que Nantes, autres écoles ou établissements. Ces mentions sont obligatoirement ajoutées sur le mode monoligne si des coauteurs sont employés par ces EPSCP, facultatives dans le cas contraire.

^e selon le site géographique où s'effectuent les travaux publiés: « F-44000 Nantes, France » ; « F-44600 Saint-Nazaire, France » ; « F-85000 La Roche sur Yon, France ». Dans le cas d'une publication avec plusieurs auteurs de la même structure de recherche mais de sites différents, « F-44000 Nantes, France » devra être utilisé.

^f pour certaines structures, l'ordre d'apparition des fondateurs peut varier - voir annexe 2.

⁷ les EPST doivent toujours apparaître en dernier, même s'il s'agit de l'employeur du premier auteur. Les principaux organismes ont convenu de suivre la logique des politiques de site telle que préconisée dans cette charte (Cf. [rapport de l'I.G.A.E.N.R \(mai 2017\) - « la prise en compte des classements internationaux dans les politiques de site »](#))

⁸ Isite NExT, autres Isite/Idex, ANR, Commission Européenne, Equipex, Labex, Régions, Métropoles...

ANNEXE 1 - LIBELLE DES INSTITUTIONS TUTELLES ET PARTENAIRES

Les établissements suivants sont classés par ordre alphabétique.

Complet	Abrégé
AGROCAMPUS OUEST	Agrocampus Ouest
CENTRALE SUPELEC	CentraleSupélec
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES	CHU Nantes
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	CNRS
ECOLE CENTRALE DE NANTES	Centrale Nantes
ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES	EPHE
INSTITUT DE CANCEROLOGIE DE L'OUEST	ICO
INSTITUT FRANÇAIS DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES TRANSPORTS, DE L'AMENAGEMENT ET DES RESEAUX	IFSTTAR
IMT ATLANTIQUE BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE	IMT Atlantique
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE	INRA
INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES	INSA Rennes
INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE	INSERM
ÉCOLE NATIONALE VETERINAIRE, AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION DE NANTES-ATLANTIQUE	ONIRIS
UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L'OUEST	UCO Angers
UNIVERSITE D'ANGERS	Univ Angers
UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE	Univ Brest
UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE	Unicaen
UNIVERSITE DE LA ROCHELLE	Univ La Rochelle
LE MANS UNIVERSITE	Le Mans Univ
UNIVERSITE DE RENNES 1	Univ Rennes
UNIVERSITE DE RENNES 2	Univ Rennes
UNIVERSITE DE TOURS	Université de Tours

ANNEXE 2- MODELES DE SIGNATURE PAR STRUCTURE DE RECHERCHE

Les structures de recherche suivantes sont classées par ordre alphabétique.

Acronyme unité	Modèle de signature
AAU	Centrale Nantes, NomUniv ⁽²⁾ , [autres tutelles] ⁽¹⁾ , AAU, F-44000 Nantes, France
CAPHI	NomUniv , [autres tutelles] ⁽¹⁾ , CAPHI, EA 7463, F-44000 Nantes, France
CDMO	NomUniv , Centre de droit maritime et océanique, CDMO, EA 1165, F-44000 Nantes, France
CEISAM	NomUniv , CNRS, CEISAM, UMR 6230, F-44000 Nantes, France
CENS	NomUniv , CNRS, CENS, F-44000 Nantes, France
CFV	NomUniv , [UBO] ⁽¹⁾ , Centre Francois Viète d'épistémologie et d'histoire des sciences et des techniques, EA 1161, F-44000 Nantes, France
CIC	CHU Nantes, INSERM, NomUniv ⁽²⁾ , [Nom du service ou du département clinique], CIC 1413, F-44000 Nantes, France
CRCINA	NomUniv , Univ Angers, [Centrale Nantes] ⁽¹⁾ , [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , INSERM, CNRS ⁽³⁾ , CRCINA, F-44000 Nantes, France
CRéAAH	NomUniv , [autres tutelles] ⁽¹⁾ , CNRS, Ministère de la culture et de la communication, CRéAAH, LARA, UMR 6566, F-44000 Nantes, France
CREN	NomUniv , Le Mans Université ⁽¹⁾ , Centre de recherche en éducation de Nantes, CREN, EA 2661, F-44000 Nantes, France
CRHIA	NomUniv , Univ La Rochelle ⁽¹⁾ , Centre de recherches en histoire internationale et atlantique, CRHIA, F-44000 Nantes, France
CRINI	NomUniv , Centre de recherche sur les identités, les nations et l'interculturalité, CRINI, EA 1162, F-44000 Nantes, France
CRTI	NomUniv , [Centrale Nantes] ⁽¹⁾ , [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , Inserm, Centre de Recherche en Transplantation et Immunologie, UMR 1064, F-44000 Nantes, France
DCS	NomUniv , CNRS, Droit et changement social, F-44000 Nantes, France
EA 3826	NomUniv , [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , Thérapeutiques cliniques et expérimentales des infections, EA 3826, F-44000 Nantes, France
ESO	NomUniv , [autre(s) tutelle(s)] ⁽¹⁾ , CNRS, ESO, Espaces et Sociétés, UMR 6590, F-44000 Nantes, France
GeM	NomUniv ⁽⁵⁾ , Centrale Nantes ⁽⁵⁾ , CNRS, GeM, UMR 6183, [F-CP Ville] ⁽⁴⁾ , France
GEPEA	NomUniv , [IMT Atlantique] ⁽¹⁾ , Oniris, CNRS, GEPEA, UMR 6144, [F-CP Ville] ⁽⁴⁾ , France
ICI	Centrale Nantes, NomUniv ⁽²⁾ , High Performance Computing Institute, F-44000 Nantes, France
IETR	NomUniv , [autre(s) tutelle(s)] ⁽¹⁾ , CNRS, IETR, UMR 6164, F-44000 Nantes, France
IICiMed	NomUniv , [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , Cibles et médicaments des infections et du cancer, IICiMed, EA 1155, F-44000 Nantes, France
IMN	NomUniv , CNRS, Institut des Matériaux Jean Rouxel, IMN, F-44000 Nantes, France
Institut du Thorax	NomUniv , [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , CNRS, INSERM, l'institut du Thorax, F-44000 Nantes, France
IRDPA	NomUniv , Institut de recherche en droit privé, IRDP, EA 1166, F-44000 Nantes, France
IREENA	NomUniv , Institut de Recherche en Energie Electrique de Nantes Atlantique, IREENA, EA 4642, F-44600 Saint-Nazaire, France
L'AMO	NomUniv , L'Antique, le Moderne, EA 4276, F-44000 Nantes, France
LBPV	NomUniv , Laboratoire de Biologie et Pathologie Végétales, LBPV, EA 1157, F-44000 Nantes, France
LEMNA	NomUniv , LEMNA, F-44000 Nantes, France
LETG	NomUniv , [autres tutelles] ⁽¹⁾ , CNRS, LETG, UMR 6554, F-44000 Nantes, France
LHEEA	Centrale Nantes, NomUniv ⁽²⁾ , CNRS, Research Laboratory in Hydrodynamics, Energetics & Atmospheric Environment (LHEEA), UMR 6598, F-44000 Nantes, France
LLING	NomUniv , CNRS, Laboratoire de linguistique de Nantes, UMR 6310, F-44000 Nantes, France
LMJL	NomUniv ⁽⁵⁾ , [Centrale Nantes] ^(1,5) , CNRS, Laboratoire de Mathématiques Jean Leray, LMJL, UMR 6629, F-44000 Nantes, France
LPG	NomUniv , Univ Angers, CNRS, LPG, UMR 6112, F-44000 Nantes, France

LPPL	NomUniv, Univ Angers, Laboratoire de psychologie des Pays de la Loire, LPPL, EA 4638, F-44000 Nantes, France
LS2N	NomUniv ⁽⁵⁾ , Centrale Nantes ⁽⁵⁾ , [IMT Atlantique] ⁽¹⁾ , CNRS, LS2N, F-44000 Nantes, France
LTeN	NomUniv, CNRS, Laboratoire de thermique et énergie de Nantes, LTeN, UMR 6607, F-44000 Nantes, France
MiHAR	NomUniv, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , The Microbiotas Hosts Antibiotics and bacterial Resistances Lab, F-44000 Nantes, France
MIP	NomUniv, [Le Mans Université] ⁽¹⁾ , [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , Movement - Interactions – Performance, MIP, EA 4334, F-44000 Nantes, France
MMS	NomUniv, [autre(s) tutelle(s)] ⁽¹⁾ , [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , MMS, EA 2160, F-44000 Nantes, France
PhAN	NomUniv, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , INRA, UMR 1280, PhAN, F-44000 Nantes, France
Phy-Os	NomUniv, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , INSERM, Bone sarcomas and remodeling of calcified tissues, UMR 1238, F-44000 Nantes, France
RMeS-lab	NomUniv, Oniris, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , INSERM, Regenerative Medicine and Skeleton, RMeS, UMR 1229, F-44000 Nantes, France
SPHERE	NomUniv, Univ Tours, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , [CHU Tours] ⁽¹⁾ , INSERM, MethodS in Patients-centered outcomes and HEalth Research, SPHERE, F-44000 Nantes, France
SUBATECH	NomUniv, IMT Atlantique, CNRS, SUBATECH, UMR 6457, F-44000 Nantes, France
TENS	NomUniv, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , Inserm, The enteric nervous system in gut and brain disorders, F-44000 Nantes, France
Services hospitaliers et UIC hors CIC	CHU Nantes, NomUniv ⁽²⁾ , [Nom du service ou du département clinique], F-44000 Nantes, France
UFIP	NomUniv, CNRS, UFIP, UMR 6286, F-44000 Nantes, France
UMR 1089	NomUniv, [CHU Nantes] ⁽¹⁾ , Inserm, UMR 1089, F-44000 Nantes, France

(1) mention uniquement si l'un des co-auteurs de la publication est employé par l'établissement.

(2) L'établissement universitaire n'étant pas tutelle du laboratoire, NomUniv doit apparaître obligatoirement, mais derrière le nom du fondateur employeur.

(3) uniquement pour les personnels membres d'équipes ERL.

(4) selon le lieu d'appartenance des personnels concernés: « F-44000 Nantes, France » ; « F-44600 Saint-Nazaire, France » ; « F-85000 La Roche sur Yon, France ». Dans le cas d'une publication avec plusieurs auteurs du même laboratoire mais de sites différents, « F-44000 Nantes, France » devra être utilisé.

(5) Le premier établissement mentionné doit être l'employeur. Dans le cas de plusieurs auteurs, l'ordre de mention des établissements doit respecter l'ordre d'apparition des auteurs dans la publication.

ANNEXE 3 - AUTRES MODELES DE SIGNATURE

3.1 STRUCTURES FEDERATIVES DE RECHERCHE ET INSTITUTS HOSPITALIERS

- Lorsqu'un personnel propre à l'une de ces structures est co-auteur d'une publication pour des travaux qui ne sont pas en lien avec les thématiques de son laboratoire d'affectation
> mode monoligne avec mention uniquement de la structure :

Nom Prénom ¹

¹ NomUniv, [Autres EPSCP], [EPST tutelle(s)], [Autre(s) tutelle(s)], [intitulé de la structure], [F-CodePostal Ville], France.

- Lorsqu'un personnel propre à l'une de ces structures est co-auteur d'une publication pour des travaux en lien avec les thématiques de son laboratoire d'affectation
> mode multiligne:

Nom Prénom ^{1,2}

¹ *Signature de l'unité de recherche concernée (cf- Annexe 2 de la charte)*

² NomUniv, [Autres EPSCP], [EPST tutelle(s)], [Autre(s) tutelle(s)], [intitulé de la structure], [F-CodePostal Ville], France.

3.2 CAPACITES SAS, filiale de l'Université de Nantes

- Signature pour un personnel co-auteur :

Nom Prénom ¹

¹ NomUniv, CAPACITES SAS, F-44000 Nantes, France.